



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-85425>

Département(s) de publication : **38, 73, 74, 01**

Annonce n° **25-85425**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-43647

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 16/04/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SPL M TAG

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 30150323100019

Ville : Grenoble

Code postal : 38044

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38, 73, 74, 01

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture de kits de rénovation ACTM

Code CPV principal - Descripteur principal : 42124100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : La fourniture de 52 KITS ACTM (Alternating Current Traction Motor).

Critères d'attribution : Critère n°1 : Prix 45.0 % Critère n°2 : Technique et approvisionnement 55.0 % -

Critères d'attribution : fiche technique du produit - description du circuit d'approvisionnement - planning et délais - le respect du planning de livraison sans rupture d'approvisionnement Critère n°3 :

Développement Durable 5.0 % - engagement RSE de l'entreprise et respect des exigences environnementales - la nature d'engagements RSE

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire : la société CBM (CAR ET BUS MAINTENANCE) - 1 Rue du Vieil Hêtre 72700 Rouillon. L'accord-cadre à bons de commande est mono-attributaire pour une durée de 24 mois. Les montant maximum est fixé à : 300 000 euro(s) HT. Le titulaire devra respecter le cadencement d'un minimum de 3 kits par mois.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/07/2025